

2026

BULLETIN D'ADHESION



La Révolution est enclenchée pour les Agents

Des avancées importantes dans la défense de vos intérêts

- Mise à l'image de Marque : simplification et report du délai, participation financière du Constructeur pour l'enseigne éphémère, levée de l'obligation de pose par Visotec
- VD : achat aux conditions Rent (C5 Aircross MHEV & Berlingo VP), portage 180j pour le C5 Aircross
- Politique commerciale : aménagements clé BEV pour aller chercher les primes
- Berlingo "Prêt-à-partir"

Des services & tarifs préférentiels chez nos Partenaires

- Le Groupement sélectionne des Professionnels pour vous accompagner : image de Marque, Financements, VO...
- Votre adhésion est rentabilisée dès que vous achetez 2 VO chez Appro ou que vous faites repeindre votre bardage

Une actualité en temps réel & à portée de main

- Un groupe Whatsapp & des Newsletters bimensuelles & des Chrono Infos
- Un journal biannuel
- Un accès au site internet

Une appartenance à un Groupe

- Partage de bonnes pratiques lors des réunions locales, des Assemblées régionales & Conventions nationales
- Partage de tutos sur le site du Groupement
- Des bureaux régionaux disponibles près de chez vous

Une diversification des activités

- UCAR : devenez agence de location pour augmenter votre CA et satisfaire vos clients
- AMI : participez au projet "Les régions entre AMI" et devenez un acteur incontournable dans votre région

Une visibilité publique de vos agences & de vos VO

- Un site public pour localiser les Agents adhérents et vos VO
- Campagne publicitaire pour booster vos journées révolutionnaires
- Posts LinkedIn pour mettre en lumière le Groupement et les Agents



Scannez ce QR code pour adhérer en ligne
Et renvoyez votre règlement avant le 31 janvier 2026

(1 site = 390€ / 2 sites et + = 530€)

**Voir modalités de
règlement au verso**



PAR CHEQUE

- A adresser par courrier à : GNAC - 25 rue Louis Neel - 38140 RIVES

PAR VIREMENT

- **Libellé obligatoire : "Code RAC & Nom du garage & code postal ville"** (à défaut d'une identification claire de votre virement, votre adhésion ne pourra pas être prise en compte)
- IBAN : FR76 1250 6200 0955 0093 6572 579 - AGRIFRPP825
- Titulaire : Groupement National des Agents Citroën

PAR PRELEVEMENT

- Tacite reconduction
- 1 seul prélèvement en février
- Retournez votre RIB et l'autorisation SEPA par mail à gnacitroen@wanadoo.fr

AUTORISATION SEPA (pour le règlement par prélèvement uniquement)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR

Société

Adresse

Code postal Ville

IBAN

Fait à Le/...../..... Signature :

CREANCIER

FR57 ZZZ 564 494

Groupement National des Agents Citroën DS

25 rue Louis Neel – 38140 RIVES